



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes

DEJEPS VTT

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

VÉLO TOUT TERRAIN



Devenez entraîneur, moniteur-guide, un expert de la discipline !

Le diplôme du DEJEPS vise à former des techniciens «expert de la pratique», ayant les compétences pour encadrer des publics sur des tâches de perfectionnement sportif, d'entraînement, d'accompagnement technique et de formation de cadre.

Cette qualification vise également à développer des compétences « d'agent de développement » du VTT dans les territoires. Les connaissances relatives aux milieux et aux différentes pratiques doivent lui permettre d'être capable de développer des projets que ce soit dans une structure associative, privée ou auprès d'une collectivité territoriale.

Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention VTT peut encadrer le VTT contre rémunération (article L.212-1 du Code du Sport) sous toutes ses formes sans limite de prérogatives. Il peut notamment :

- Préparer et mettre en œuvre des actions d'animation, d'initiation et de perfectionnement à vélo ;
- Préparer et mettre en œuvre des actions d'entraînement et de haut niveau dans la mention ;
- Valoriser les espaces, sites et itinéraires (ESI) de pratique en lien avec les acteurs du territoire ;
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- Concevoir et mettre en œuvre des projets de développement de l'activité ;
- Contribuer au fonctionnement et au développement des structures ;
- Organiser, accompagner et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.

Lieux d'exercice

Le titulaire du DEJEPS mention VTT peut encadrer le VTT en autonomie de manière indépendante ou au sein de n'importe quelle structure professionnelle ou fédérale. Il peut notamment exercer :

- au sein d'une structure fédérale (FFCT, FFC ou autres)
- dans une structure professionnelle, notamment en zone de montagne pour le VTT DH
- dans une structure de loisir touristique proposant le VTT parmi ses activités
- au sein d'une collectivité territoriale (Mairie, EPCI, Conseil Général)
- au sein d'un club sportif orienté vers la pratique du VTT, y compris en compétition.



Modalités pratiques

Nombre de places : 20

La session de formation en alternance au DEJEPS mention VTT débutera le 24 Septembre 2018 se déroulera en 16 modules de formation en centre et 15 semaines de formation en milieu professionnel. Vous pouvez retrouver le calendrier complet le site du CREPS Rhône Alpes.

✓ Préalables

Pour accéder à la formation il faut:

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un équivalent.
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation

Les tests d'exigence préalables à l'entrée en formation sont organisés par les fédérations délégataires (Fédération française de cyclisme et Fédération française de cyclotourisme), ils se composent d'un test technique et d'un test pédagogique.

Les titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif du premier degré option « activités du cyclisme » et du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « cyclisme » spécialité « vélo tout terrain » sont dispensés des tests d'exigence préalables à l'entrée en formation ainsi que de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

✓ Le cursus de formation

Le DEJEPS VTT sera obtenu après validation des 4 unités de compétences constitutives du diplôme.

Chaque UC atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

- UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action
- UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre un projet d'action
- UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en vélo tout terrain
- UC 4 : être capable d'encadrer la discipline sportive en sécurité

Les UC 1 et 2 sont transversales à l'ensemble des spécialités du DEJEPS.

Les UC 3 et 4 sont spécifiques à la mention VTT

Certification délivrée par le Ministère chargé des sports: Diplôme professionnel de niveau III

✓ Calendrier

TEP : à définir, organisés par la FFC

Positionnement : 20 Septembre 2018

Début de formation : 24 Septembre 2018

Fin de formation : 10 Décembre 2019

Formation : 707 h. / Stage en structure professionnelle : 500 h.

✓ Épreuve de sélection

- Test technique en VTT composé de 3 épreuves : une épreuve de cross country balisée, une épreuve de trial comportant deux zones, et une épreuve de VTT de descente.
- Test pédagogique (30 minutes de séance / 15 minutes d'entretien)

✓ Contact

Responsable administrative

Catherine Belotti – catherine.belotti@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
04.75.88.15.26

Coordonateur pédagogique

Julien Weill – julien.weill@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
06 26 98 08 31



✓ Coût de la formation

Frais pédagogiques
et frais de tutorat

10224 €

✓ Financement

En fonction des formations et des statuts de chaque candidat, le coût de la formation peut être pris en charge.

Toutes les informations utiles auprès du responsable administratif de la formation et sur le site du creps, rubrique financement.

✓ Apprentissage

Cette formation peut être suivie dans le cadre de l'apprentissage.

✓ Parcoursup

Formation visible sur la plateforme, rubrique "métier du sport"



Droits photographiques : Mathieu MORVERAND